



December 2022 Edition • L'édition de décembre 2022

Order Desk
1.800.567.5667
Bureau des Commandes
Fax/Télec. : 416.382.5002
Toll-Free Fax/N° de Téléc. sans frais : 1.855.382.5002

Open 8:30 a.m. – 4:30 p.m. EST Monday to Friday
Ouvert de 8h30 à 16h30 HNE lundi au vendredi

www.janssen.com/canada

Head Office
Siège social

Janssen Inc.
19 Green Belt
Drive Toronto,
Ontario M3C 1L9
416.449.9444
Fax:
416.449.2658

Medical Information Services
Service d'information médicale

1.800.567.3331
or/ou
1.800.387.8781

Distribution Centre
Centre de
distribution

Janssen Inc.
200 Whitehall
Drive Markham,
Ontario L3R 0T5

© JANSSEN Inc. 2016

TERMS OF SALE AND RETURNED GOODS POLICY EFFECTIVE AS OF DECEMBER 1ST, 2022

GENERAL INFORMATION

1. Ordering and Distribution:

It is the policy of JANSSEN Inc. ("JANSSEN") to sell its products ("Products") only to its authorized distributors (including wholesalers and self-distributing chains) and to other authorized customers (collectively referred to in these Terms as "Customers"). To place an order, Customers must call the JANSSEN Customer Services at 1-800-567-5667 or fax their order to (416) 382-5002. All Product orders are subject to JANSSEN's prior approval and to these Terms. JANSSEN may, within its sole discretion, decide not to accept any orders and may place controls on orders and/or allocate supply of product among Customers.

Products sold by JANSSEN to Customers are provided for sale and resale only in Canada and are NOT FOR EXPORT. Exporting, or permitting the export, out of Canada of any Products are not permitted. Customer shall not, either directly or indirectly, sell, transfer or distribute, or facilitate the sale, transfer or distribution of, or otherwise provide any Product to any individual, pharmacy, hospital, corporation, partnership, sole proprietor, entity, government, regulatory authority or governmental department or agency (each a "Person") outside of Canada, or to any Person who is known to be (or there exists grounds to believe may be) directly or indirectly selling, transferring or distributing, or facilitating the sale, transfer or distribution of, or otherwise providing, such Products to Persons who reside outside of Canada. The Customer shall provide such information, records or assurances that JANSSEN may request from time to time, to permit JANSSEN to confirm that the Customer is in compliance with its obligations under this section. To the extent a Product is protected by an unexpired JANSSEN Canadian patent ("Patented Product"), JANSSEN grants to Customer, with respect to each particular Patented Product purchased by Customer from JANSSEN, a limited license under each such patent to resell the Patented Product in Canada to a Person, solely for use in accordance with the Product labeling, and provided that Customer has no reason to believe that Person is directly or indirectly, selling, transferring, or distributing, or facilitating the sale, transfer or distribution of, or otherwise providing, the Patented Product to any Person outside of Canada, or to any Person who is known to be (or there exists grounds to believe may be), directly or indirectly selling, transferring or distributing, or facilitating the sale, transfer or distribution of, or otherwise providing, such Product to a Person who resides outside of Canada. No patent rights in the United States or any other country are licensed hereunder. When Customer resells a Patented Product to a Person, Customer shall give to the Person notice that Customer has only the limited license to resell as set out in this section and can convey no more rights to the Person than those set out in this section.

2. Prices:

Orders for Product will be filled and invoiced at the prices in effect at the time that the order is processed. Product prices are subject to change at JANSSEN's discretion without notice. In the event of a price reduction, JANSSEN will not grant credit for stock on hand or accept any other claims for rebates.

3. Minimum Order:

The minimum order amount is \$10,000 per order.

4. Narcotic and Controlled Drugs:

Orders for Products that constitute Narcotic or Controlled Drugs must be signed and dated by a person duly authorized to purchase such Products. The original order form must be received at 200 Whitehall Drive, Markham, Ontario L3R 0T5 prior to shipment. Telephone or fax orders will not be accepted.

5. Terms of Freight and Insurance:

Freight Terms for deliveries within Canada are 2010 CIP (similar to 2000 FOB Shipping, Freight and Insurance Prepaid by JANSSEN). JANSSEN will insure on behalf of the Customer the full invoice value of Products shipped up to the Customer delivery point. JANSSEN determines the carrier in its sole discretion.

For greater certainty, title to, and risk of loss and damage to, the Products, pass to the Customer upon transfer of the Products to the carrier at the JANSSEN Distribution Centre.

6. Payment Terms:

Terms of payment are net 30 days from the date of invoice unless otherwise specified in writing on the invoice. Invoices are payable in full and no deductions or set-offs are permitted without first obtaining prior written authorization from JANSSEN. Any such claim for a deduction or set-off must be submitted in writing to JANSSEN Customer Services. JANSSEN reserves the right to hold orders for Customers with past due balances. Enquiries should be referred to JANSSEN Customer Services at 1-800-567-5667.

7. Reporting:

Customers are required to report inventory and all shipments of all Products (including historical inventory and shipment data) to JANSSEN and/or to any third party designated by JANSSEN upon request, such as IMS Health. Reports are to be provided in a format that details Customer's inventory and shipments of Products, whether to a pharmacy or other person, in sufficient detail as to allow JANSSEN to identify the purchaser of such Products from the Customer. The information received by JANSSEN will be held in confidence and used solely for the management of JANSSEN's relationship with the Customer. To the extent Customer may, in fulfilling its obligations under this Agreement, collect, use or disclose information about its own customers, Customer will ensure that such information is collected, used and disclosed with the knowledge and consent of the individual to whom the information related, in accordance with applicable privacy laws.

CREDIT AND RETURNED GOODS POLICY

The following are the terms and conditions pursuant to which Products may currently be returned to JANSSEN. All returns of Product are subject to the Terms in effect as of the time at which such Product is returned, regardless of their date of purchase. Accordingly, the Customer is strongly encouraged to review the then current Terms prior to requesting a Product return:

8. Product Complaints:

Where Product is returned to a Customer by a consumer on account of an alleged defect, such Customer should notify the JANSSEN Medical Information department within 24 hours at 1-800-567-3331.

9. Shipment Errors And Damages:

Claims for damage, shortage, shipment error or loss in transit of Product purchased directly from JANSSEN ("Shipment Claims") must be reported by the Customer to the JANSSEN Customer Services within 48 hours of receipt. Any visible damage should be noted by the Customer on the carrier's bill of lading upon receipt of order. **Under no circumstances should the goods be refused.** If the Product was purchased directly from a wholesaler, a retail distributor or some other Person (other than JANSSEN), the purchaser must contact the Person from whom they bought such Product directly for return instructions as the instructions set out in this Section do not apply. Products are not to be given to the carrier for salvage. The Customer must obtain a Returned Merchandise Authorization from a JANSSEN Customer Services representative before any Products are returned on account of Shipment Claims. A Returned Merchandise Authorization will only be issued if the Product is eligible for return. Upon receipt of such, a Returned Merchandise Authorization, the applicable Products are to be shipped collect to JANSSEN Inc., Johnson & Johnson Distribution Centre, 200 Whitehall Drive, Markham, Ontario L3R 0T5. The Customer is responsible for ensuring that the returned Products are shipped in compliance with applicable law. Shipments returned without a Returned Merchandise Authorization, or Product reported beyond the 48-hour allowable period will be ineligible for credit and will not be returned to the Customer. Eligible Product will be credited at 100% of the original purchase price from JANSSEN. All requests for credit must be authorized by a JANSSEN Customer Services representative.

10. Returns of Expired Product:

(a) Returns Eligible For Credit:

JANSSEN Inc. will only authorize credit for Products that are returned:

- i. during the period that is within six months after its expiry date;
- ii. with at least 1/4 of the original JANSSEN selling unit remaining; and
- iii. that are otherwise not ineligible for credit under the immediately following section of these Terms. Partial packages of Product will be credited for each full quarter of the original JANSSEN selling unit, with the amount of the allowable credit being as set out in the table below. Credits will not be issued for partial containers of Narcotic or Controlled Drugs.

% Returned	Reimbursement – % of Eligible Amount*
0 to 24%	0%
25 to 49%	25%
50 to 74%	50%
75 to 99%	75%
100%	100%

Notwithstanding anything in the foregoing, Janssen reserves the right to refuse any returned Product for credit, acting in its sole and absolute discretion.

(b) Returns Ineligible For Credit:

A Product is not eligible to be returned for a credit if it:

- i. is returned prior to its expiry date or after six months following its expiry date;
- ii. has become unsaleable for reasons beyond JANSSEN's control, such as Product damaged by (A) water, fire, smoke or power failure, (B) having been subjected to extremes in temperature or exposure, (C) improper storage or handling, and/or (D) improper packaging or use of shipping materials during return;
- iii. was ordered outside of the normal course of acquiring inventory, such as in connection with a bankruptcy sale, going out of business sale, fire sale, pharmacy inventory sale or similar method of acquisition;
- iv. was not purchased from JANSSEN in accordance with these Terms, including but not limited to Products imported from outside Canada;
- v. is not in its original packaging, or if it has been repacked, over-labeled, price-stickered or reconstituted or tampered with in any way;
- vi. is a sample or clinical evaluation package;
- vii. was purchased on a non-returnable basis or with special conditions;
- viii. was acquired through a compassionate goods program and received free of charge;
- ix. is returned in a quantity less than 25% of the original JANSSEN selling unit;
- x. is a partial container of Narcotic or Controlled Drugs
- xi. is a result of an overstock or inadequate inventory practices;
- xii. is aged inventory belonging to a distributor (unless prior authorization is provided by JANSSEN); and/or
- xiii. is due to a contract conversion to a product which is a competitor to Product;
- xiv. Is refrigerated product: DARZALEX, REMICADE, SIMPONI, STELARA, RYBREVANT and/or TREMFYA; and/or
- xv. Is refrigerated product: EPREX (excluding inpatient hospital pharmacies).

(c) Credit Value For Expired Product:

Products eligible for return in accordance with this Section 10 will be credited at 90% of the original purchase price or current price (whichever price is lower), and subject to any discounts or commercial terms offered by JANSSEN.

JANSSEN will not reimburse Customer for any transportation costs, handling fees, or processing fees incurred by Customer in the returns process.

Products previously purchased by Customer on tender, contract or special offer shall be subject to credit deemed appropriate by JANSSEN, acting in its sole and absolute discretion.

(d) Procedure For Returning Expired Product:

Pharmacies and hospitals can return product to Med-turn or to an authorized distributor (a distributor fee may apply, depending on each distributor policy). For Product purchased directly from JANSSEN, authorization from a JANSSEN Customer Services representative must be obtained prior to returning eligible Product.

Pharmacies and hospitals expressly consent to have their returns transactions released to JANSSEN directly or by an authorized distributor or

third party involved in the returns process in sufficient detail to allow Janssen to consider the request for credit. Authorized distributors or third parties must report pharmacy and hospital returns data to JANSSEN. Failure to provide such returns data to JANSSEN or failure to provide adequate detail will result in no credit being issued. Any returns information received by JANSSEN will be held in confidence and used solely for the management of the JANSSEN relationship with the applicable pharmacy or hospital and those parties involved in the returns process.

i. Pharmacies and hospitals via Med-turn:

Returns of eligible Products are to be shipped freight prepaid to Med-Turn International Inc. ("Med-Turn") 50 Dynamic Drive, Toronto, ON M1V 2W2. The Customer shall ensure that such Product is shipped in compliance with applicable law. All returned Product must be accompanied by a Med-Turn return form that has been filled out completely. Return forms can be obtained from Med-Turn at 1-888-784-2323 or on their website at www.returns.org. Authorization from Med-Turn must be obtained prior to returning Narcotic or Controlled Drugs. Credit will be issued to the Customer directly by Med-Turn. Credit will only be issued for Product which is eligible for return in accordance with this Section 10.

Products which are outside of current credit policies can be returned to Med-Turn for destruction only. No credit will be issued. Returns which are ineligible for credit will not be returned to the Customer.

ii. Pharmacies and hospitals via Authorized Distributor:

For Product purchased from an authorized distributor, contact the authorized distributor for return authorization and return Product as per the authorized distributor's procedure.

iii. For Product purchased directly from JANSSEN:

Authorization from a JANSSEN Customer Service representative must be obtained prior to returning eligible Product. Upon receipt of a Returned Merchandise Authorization from a JANSSEN Customer Service representative, eligible Product returns are to be shipped collect to JANSSEN Inc., Johnson & Johnson Distribution Centre, 200 Whitehall Drive, Markham, ON L3R 0T5. The Customer is responsible for ensuring that the returned Products are shipped in compliance with applicable law.

GENERAL TERMS

11. Storage and Handling:

Customer is responsible for maintaining proper storage and handling conditions for all Products as required by applicable law or as set out in the applicable product labeling.

12. Guarantee:

The therapeutic information and suggested dosage contained in the Compendium of Pharmaceuticals and Specialties are necessarily general and are included for informational or reference purposes only. Any modifications in dosage, indications and contraindications are the responsibility of the physician after proper diagnosis and are not the responsibility of JANSSEN. JANSSEN's guarantee of the Products is strictly limited and is restricted to the identity of the Products and their manufacture in conformance with good manufacturing practices and applicable laws. No other warranty or condition, statutory or otherwise, shall be implied, including, without limitation, a warranty or condition as to quality or fitness for a particular purpose.

13. Non-Compliance with Terms:

In addition to any other rights or remedies available to JANSSEN, JANSSEN may refuse to accept orders from, or make any further sales of Product to, any Customer (and/or any of its affiliates) that fails to comply with these Terms. If JANSSEN has reason to believe that a Customer is in breach of these Terms, pending completion of any investigations it chooses to conduct, JANSSEN reserves the right to suspend or refuse, at its discretion, any further sales of Product to such Customer.

14. Precedence and Changes to Terms:

These Terms supersede all previous Terms and are subject to change from time to time, without notice, at JANSSEN's sole discretion. JANSSEN will provide its Customers with notice of any such changes by posting the updated Terms, including the date upon which the updated Terms take effect, in the "Our Products" section (http://www.janssen.ca/our_products_list) of JANSSEN's website. The individual changes made to the Terms may not be specifically described. Our Customers are strongly encouraged to regularly visit JANSSEN's website and review our Terms. Any order for Products placed after the posting of the updated Terms on our website are subject to the Terms then in effect provided that all returns of Products purchased from JANSSEN will be subject to the Terms in effect at the time of return.

MODALITÉS DE VENTE ET POLITIQUE SUR LES RETOURS DE MARCHANDISES EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{ER} DECEMBRE 2022

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Commande et distribution :

La politique de JANSSEN Inc. (« JANSSEN ») prévoit la vente de ses produits (les « produits ») uniquement aux distributeurs autorisés (y compris les grossistes et les chaînes de distribution) ainsi qu'à d'autres clients autorisés (appelés collectivement ci-après les « clients »). Pour passer une commande, les clients doivent contacter le Service à la clientèle de Janssen au 1 800 567-5667, ou envoyer leur commande par télécopieur au 416 382-5002. Toutes les commandes de produits sont assujetties à l'approbation préalable de JANSSEN et aux présentes modalités. JANSSEN peut, à sa discrétion, refuser une commande, imposer des mesures de contrôle sur les commandes ou répartir les stocks de produits entre ses clients.

Les produits vendus par JANSSEN aux clients sont destinés à la vente ou la revente au Canada seulement; ILS NE SONT PAS DESTINÉS À L'EXPORTATION. Il est interdit d'exporter ces produits ou d'en autoriser l'exportation à l'extérieur du Canada. Les clients ne peuvent pas, directement ou indirectement, vendre, transférer ou distribuer des produits, ni faciliter leur vente, leur transfert ou leur distribution, ni les fournir de quelque autre façon à des particuliers, pharmacies, hôpitaux, personnes morales, sociétés de personnes, entreprises à propriétaire unique, entités, gouvernements, organismes de réglementation, ministères ou organismes gouvernementaux (collectivement appelées « personnes ») situés à l'extérieur du Canada, ou à des personnes connues pour (ou il y a lieu de le penser) vendre, transférer ou distribuer directement ou indirectement ces produits, faciliter leur vente, leur transfert ou leur distribution, ou les fournir de quelque autre façon à des personnes qui résident à l'extérieur du Canada. Le client est tenu de fournir les renseignements, dossiers ou assurances demandés par JANSSEN de temps à autre et il doit autoriser JANSSEN à confirmer que le client respecte ses obligations en raison de cette section. Dans la mesure où un produit est protégé par un brevet canadien non expiré (« produit breveté »), JANSSEN accorde au client, pour chaque produit breveté de JANSSEN qu'il achète, une licence restreinte en vertu de chaque brevet pour revendre le produit breveté au Canada à des personnes, uniquement à des fins conformes aux renseignements thérapeutiques, et pourvu que le client n'ait aucune raison de croire que, directement ou indirectement, les personnes vendent, transfèrent ou distribuent, ou facilitent la vente, le transfert ou la distribution, ou fournissent de quelque autre façon le produit breveté à des personnes situées à l'extérieur du Canada, ou à des personnes connues pour (ou il y a lieu de le penser) vendre, transférer ou distribuer directement ou indirectement ces produits, faciliter leur vente, leur transfert ou leur distribution, ou les fournir de quelque autre façon à des personnes qui résident à l'extérieur du Canada. Aucun droit de brevet des États-Unis ou d'un autre pays n'est accordé aux termes des présentes. Lorsqu'un client revend un produit breveté à une personne, il doit l'informer qu'il ne dispose que d'une licence restreinte pour revendre le produit, aux conditions énoncées dans cette section, et ne peut accorder à la personne d'autres droits que ceux mentionnés dans les présentes.

2. Prix :

Les commandes sont exécutées et facturées selon les prix en vigueur au moment où elles sont traitées. Le prix des produits peut être modifié à la discrétion de JANSSEN, sans préavis. En cas de baisse des prix, JANSSEN n'accordera aucun crédit pour les marchandises en stock et refusera toute autre demande de rabais.

3. Montant minimum de commande :

Le montant minimum par commande est de 10 000 \$.

4. Narcotiques et médicaments contrôlés :

Les commandes de narcotiques et de médicaments contrôlés doivent être signées et datées par une personne dûment autorisée à acheter de tels produits. Le formulaire de commande original doit parvenir au 200 Whitehall Drive, Markham (Ontario) L3R 0T5 avant l'expédition. Les commandes par téléphone ou télécopieur ne sont pas acceptées.

5. Modalités de livraison de marchandises et assurances :

La livraison de marchandises au Canada est régie par le terme CIP des Incoterm 2010 (similaire au terme FOB des Incoterm 2000 – expédition, marchandises et assurances prépayées par JANSSEN). JANSSEN paiera pour le client les frais d'assurances couvrant l'intégralité de la valeur facturée des marchandises, pour leur transport jusqu'au point de

livraison au client. Le choix du transporteur est à la seule discrétion de JANSSEN.

Il demeure entendu que la propriété – et le risque de perte et de dommage aux marchandises – est transférée au client au moment de la passation des produits au transporteur, au Centre de distribution de JANSSEN.

6. Modalités de paiement :

Les modalités de paiement sont net dans 30 jours suivant la date de facturation, sauf mention contraire indiquée par écrit sur la facture. Les factures sont payables en totalité; aucun rabais ni remise n'est autorisé sans l'autorisation écrite préalable de JANSSEN. Toute demande de rabais ou de remise doit être soumise par écrit au Service à la clientèle de JANSSEN. JANSSEN se réserve le droit de retenir les commandes des clients qui présentent des arriérés de paiement. Toute demande de renseignements complémentaires doit être adressée au Service à la clientèle de JANSSEN au 1-800-567-5667.

7. Production de rapports :

Les clients sont tenus d'envoyer, sur demande, un rapport sur les stocks et sur toutes les expéditions de produits (y compris les stocks antérieurs et les données d'expédition) à JANSSEN et/ou à tout tiers fournisseur désigné par JANSSEN, par exemple IMS Health. Les rapports doivent être fournis dans un format qui détaille les stocks et les expéditions de produits du client, que ce soit à une pharmacie ou à une autre personne, de façon suffisamment claire pour permettre à JANSSEN d'identifier l'acheteur des produits du client. Les renseignements reçus par JANSSEN resteront confidentiels et seront utilisés uniquement pour la gestion de la relation de JANSSEN avec le client. Dans la mesure permise, le client peut, dans le respect de ses obligations en vertu du présent accord, recueillir, utiliser ou divulguer des renseignements sur ses propres clients. Le client doit s'assurer que ces renseignements sont recueillis, utilisés et divulgués à la connaissance et au consentement de la personne dont il est question dans ces renseignements, conformément aux lois applicables.

POLITIQUE DE CRÉDIT ET DE RETOUR DE MARCHANDISES

Les modalités ci-après déterminent quels produits peuvent être retournés à JANSSEN. Tous les retours de produits sont assujettis aux modalités en vigueur au moment où un de tels produits est retourné, sans égard à leur date d'achat. Conséquemment, il est fortement recommandé au client de passer en revue les modalités en vigueur à ce moment avant de demander à retourner un produit :

8. Plaintes relatives aux produits :

Lorsqu'un produit est retourné à un client par un consommateur pour défaut allégué, le client doit en aviser le Service de l'information médicale de JANSSEN, au 1-800-567-3331, dans un délai de 24 heures.

9. Erreurs d'expédition et produits endommagés :

Les réclamations portant sur des produits achetés directement auprès de JANSSEN et qui ont été endommagés, expédiés en nombre insuffisant ou par erreur ou perdus pendant le trajet (« réclamations relatives à l'expédition ») doivent être soumises par le client au Service à la clientèle de JANSSEN dans un délai de 48 heures suivant la réception. Le client doit mentionner tout dommage visible sur le connaissement au moment de la réception de la commande. **Toutes les marchandises reçues doivent toujours être acceptées.** Si les produits ont été achetés directement auprès d'un grossiste, d'un détaillant ou d'une autre personne (autre que JANSSEN), l'acheteur doit communiquer directement avec ce fournisseur afin d'obtenir les directives sur le retour des marchandises, car celles précisées dans cette section ne s'appliquent pas. Les produits ne peuvent en aucun cas être remis au transporteur à des fins de récupération. Le client doit obtenir un avis de retour de marchandises émis par un représentant du Service à la clientèle de JANSSEN avant de retourner les produits dans le cadre d'une réclamation relative à l'expédition. Un avis de retour de marchandises ne sera émis que si le produit est admissible à un retour. Sur réception de l'avis de retour, les marchandises doivent être renvoyées en port dû à JANSSEN Inc., Johnson & Johnson Distribution Centre, 200 Whitehall Drive, Markham (Ontario) L3R 0T5. Il incombe au client de s'assurer que l'expédition des marchandises retournées est conforme aux lois qui s'appliquent. Tout retour de marchandises qui n'est pas accompagné d'un avis de retour ou qui a été signalé après la période autorisée de 48 heures ne sera pas admissible à un crédit et sera renvoyé au client. Les produits admissibles seront crédités à

100 % du prix d'achat d'origine de JANSSEN. Toute demande de crédit doit être autorisée par un représentant du Service à la clientèle de JANSSEN.

10. Retour de produits périmés (ou sur le point de l'être) :

(a) Retours admissibles à un crédit :

JANSSEN Inc. autorisera un crédit uniquement dans les cas suivants :

- i. Produits retournés au cours des six mois qui suivent la date d'expiration;
- ii. Produits dont l'emballage contient au moins un quart de l'unité de vente originale de JANSSEN;
- iii. Produits retournés au cours des six mois qui suivent la date d'expiration; et
- iv. Produits qui ne sont pas autrement inadmissibles à un crédit en vertu des modalités établies à la section ci-dessous. Les emballages partiels seront crédités en fonction de chaque quart de l'unité de vente originale de JANSSEN, le montant du crédit autorisé étant établi selon le tableau cidessous. Aucun crédit ne sera accordé pour des emballages partiels de narcotiques ou de médicaments contrôlés.

Pourcentage retourné	Remboursement – Pourcentage du montant admissible*
De 0 à 24 %	0 %
De 25 à 49 %	25 %
De 50 à 74 %	50 %
De 75 à 99 %	75 %
100 %	100 %

*Voir la section 10C, Valeur du crédit des produits périmés.

(b) Retours de marchandises non admissibles à un crédit :

Un produit n'est pas admissible à être retourné pour un crédit s'il :

- i. est retourné plus de un mois avant la date d'expiration ou plus de six mois après celle-ci;
- ii. est devenu invendable pour des raisons indépendantes de la volonté de JANSSEN, tel qu'un produit endommagé par (A) l'eau, le feu, la fumée ou une panne de courant, (B) une exposition à des températures extrêmes, (C) un entreposage ou une manutention inappropriés et/ou (D) un emballage ou des matériaux inappropriés pour le retour;
- iii. n'a pas été commandé selon le processus normal d'acquisition de stocks : par ex., faillite, vente de liquidation pour cause de cessation de commerce ou d'incendie, solde d'inventaire ou mode d'acquisition semblable;
- iv. n'a pas été acheté auprès de JANSSEN, conformément aux modalités des présentes, y compris, mais sans s'y limiter, les produits importés au Canada;
- v. n'est pas dans son emballage d'origine, s'il a été réemballé ou sur-étiqueté, s'il porte des autocollants de prix ou s'il a été reconstitué ou falsifié de quelque façon que ce soit;
- vi. s'agit d'un échantillon ou d'un modèle d'évaluation clinique;
- vii. a été acheté sans possibilité de retour ou selon des conditions spéciales;
- viii. a été obtenu gratuitement par l'entremise d'un programme d'accès humanitaire;
- ix. est retourné dans une quantité inférieure à 25 % de l'unité de vente originale de JANSSEN;
- x. s'agit d'un emballage partiel de narcotiques ou de médicaments contrôlés;
- xi. est le résultat d'un surstock ou de pratiques d'inventaire inadéquates;
- xii. s'agit de vieux stocks qui appartiennent à un distributeur (à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable de JANSSEN); et/ou
- xiii. s'agit d'un retour dû à la conversion d'un contrat pour un produit concurrent du Produit :
- xiv. s'agit d'un produit réfrigéré: DARZALEX, REMICADE, SIMPONI, STELARA, RYBREVANT et/ou TREMFYA; et/ou
- xv. s'agit d'un produit réfrigéré: EPREX (à l'exception des pharmacies hospitalières pour les patients hospitalisés).

(c) Valeur du crédit des produits périmés :

Les produits admissibles au retour, conformément à la présente section 10, seront crédités à 90 % de la valeur la plus faible entre le prix d'achat original et le prix actuel, et assujettis aux rabais ou aux conditions commerciales offertes par JANSSEN.

JANSSEN ne remboursera au client aucuns frais de transport, de manutention et de traitement engagés par ce dernier lors du processus de retour.

Les produits achetés précédemment par le client sur la base d'une soumission, d'un contrat ou d'une offre spéciale seront assujettis aux modalités de crédit que JANSSEN jugera appropriées, à son entière discrétion.

(d) Procédure de retour des produits périmés :

Les pharmacies et les hôpitaux peuvent retourner des produits à Med-Turn ou à un distributeur autorisé (chaque distributeur peut facturer les frais applicables en vertu de sa politique). Pour des produits achetés directement auprès de JANSSEN, le client doit obtenir une autorisation de retour d'un représentant du Service à la clientèle de JANSSEN avant de retourner le produit admissible.

Les pharmacies et les hôpitaux consentent expressément à ce que leurs transactions de retours soient transmises à JANSSEN (directement ou par l'intermédiaire d'un distributeur autorisé ou d'un tiers fournisseur intervenant dans le processus de retour) de façon suffisamment claire pour permettre à Janssen d'étudier la demande de crédit. Les distributeurs autorisés ou les tiers fournisseurs doivent communiquer les données sur les retours des hôpitaux et des pharmacies à JANSSEN. En cas d'omission de fournir à JANSSEN les données sur les retours ou une quantité adéquate de détails, aucun crédit ne sera émis. Les renseignements sur les retours reçus par JANSSEN resteront confidentiels et seront utilisés uniquement pour la gestion de la relation de JANSSEN avec les pharmacies, les hôpitaux et les tiers fournisseurs intervenant dans le processus de retour.

i. Pour les pharmacies et les hôpitaux, par l'intermédiaire de Med-Turn :

Les retours de produits admissibles doivent être expédiés, en port payé, à Med-Turn International Inc. (« Med-Turn ») au 50 Dynamic Drive, Toronto (Ontario) M1V 2W2. Le client doit s'assurer que tout produit est expédié conformément aux lois qui s'appliquent. Tout produit retourné doit être accompagné d'un formulaire de retour rempli en entier. Les formulaires de retour peuvent être obtenus auprès de Med-Turn au 1-888-784-2323 ou sur son site Web à l'adresse www.returns.org. Une autorisation doit être obtenue de Med-Turn avant de retourner des narcotiques ou des médicaments contrôlés. Le crédit sera émis au client directement par Med-Turn. Un crédit ne sera émis que pour les produits admissibles au retour, conformément à la présente section 10.

Les produits qui ne sont pas visés par les politiques de crédit actuelles peuvent être retournés à Med-Turn aux fins de destruction seulement. Aucun crédit ne sera émis. Les produits qui sont inadmissibles au crédit ne seront pas retournés au client.

ii. Pour les pharmacies et les hôpitaux, par l'intermédiaire d'un distributeur autorisé :

Dans le cas d'un produit acheté auprès d'un distributeur autorisé, communiquez avec ce dernier afin d'obtenir l'autorisation de retour et retournez le produit selon la procédure du distributeur autorisé.

iii. Pour les produits achetés directement auprès de JANSSEN :

L'autorisation d'un représentant du Service à la clientèle de JANSSEN doit être obtenue avant de retourner le produit admissible. À la réception d'un avis de retour de marchandise d'un représentant du Service à la clientèle de JANSSEN, les produits admissibles au retour doivent être envoyés port dû à JANSSEN Inc., Johnson & Johnson Distribution Centre, 200 Whitehall Drive, Markham (Ontario) L3R 0T5. Il incombe au client de s'assurer que les produits retournés sont expédiés conformément aux lois qui s'appliquent.

MODALITÉS GÉNÉRALES

11. Entreposage et manutention :

Le client est responsable de maintenir des conditions de stockage et de manutention convenables pour tous les produits en vertu de la législation applicable et conformément à l'étiquetage du produit.

12. Garantie :

Les renseignements thérapeutiques et la posologie recommandée contenus dans le Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques sont avant tout généraux, et sont inclus aux fins d'information et de référence seulement. Toute modification apportée à la posologie, aux indications et aux contre-indications est la responsabilité du médecin après un diagnostic approprié et n'est pas la responsabilité de JANSSEN. La garantie de JANSSEN quant aux produits est strictement limitée et est restreinte à l'identité des produits et à leur fabrication, conformément aux bonnes pratiques de fabrication et aux lois qui s'appliquent. Aucune autre garantie ou condition, statutaire ou autre, ne doit être implicite, y compris mais sans s'y limiter, une garantie ou une condition relative à la qualité ou à la pertinence à des fins particulières.

13. Non-respect des modalités :

En plus de tout autre droit ou recours que peut exercer JANSSEN, JANSSEN peut refuser d'accepter les commandes de tout client (ou de l'une de ses sociétés affiliées) ou de conclure d'autres ventes de produits avec tout client (ou avec l'une de ses sociétés affiliées) qui ne respecte pas ces modalités. Si JANSSEN a des raisons de croire qu'un client ne respecte pas ces modalités, en attendant toute enquête qu'elle choisit de mener, JANSSEN se réserve le droit de suspendre ou de refuser, à sa discrétion, toute autre vente de produits à ce client.

14. Préséance et modifications aux modalités :

Ces modalités ont préséance sur toutes les modalités antérieures et peuvent être modifiées de temps à autre, sans préavis, à la seule discrétion de JANSSEN. JANSSEN avisera ses clients de ces modifications en publiant les modalités mises à jour – y compris date d'entrée en vigueur des nouvelles modalités – dans la section Nos produits de son site Web (http://www.janssen.ca/fr/our_products_list). Il se pourrait que les changements individuels apportés aux modalités ne fassent pas l'objet d'une description spécifique. Nous encourageons fortement nos clients à consulter régulièrement les modalités en vigueur sur le site Web de JANSSEN. Les commandes de produits passées après la publication de nouvelles modalités sur notre site Web seront assujetties aux modalités en vigueur au moment de ladite commande, mais tous les produits retournés achetés auprès de JANSSEN seront assujettis aux modalités en vigueur au moment dudit retour.

****Fin des Termes****
